

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 134

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON

La convocation a été envoyée en date du 28 septembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Maryvonne ROBIN.

Procurations : Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
Humberto FERNANDES à Yann CHABOISSIER
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN
Denise MELOT à Jérémy TRACQ
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 24

Monsieur Eric FELISIAK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Desserte ferroviaire du territoire de Haute Maurienne Vanoise au cours de la saison d'hiver 2023/2024

- Motion

Dans la continuité de l'éboulement survenu le 27 aout dernier aboutissant à la fermeture pour une longue période de la voie ferrée desservant le territoire de Haute Maurienne Vanoise et l'Italie, les élus présents en assemblée ce 04 octobre souhaitent faire preuve d'optimisme et saluent le travail entrepris par les différents acteurs afin d'apporter des solutions permettant de pallier la fermeture de la voie ferrée.

Pour autant, les élus s'inquiètent de la desserte du territoire en TGV au regard du nombre de TGV mis en place en temps normal.

Actant les solutions arrêtées pour le week-end, l'assemblée sollicite la mise en œuvre d'une desserte quotidienne en TGV en semaine et durant toute la saison d'hiver 2023/2024 (arrivée en gare de Saint-Michel de Maurienne) permettant de répondre aux besoins et comportements des visiteurs du territoire (développement des courts séjours, confortement des classes de neige, gestion des bagages...).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Salue** le travail actuellement entrepris par les différents acteurs afin de sécuriser la desserte ferroviaire du territoire de Haute Maurienne Vanoise au cours de la saison d'hiver 2023/2024 ;
- **Sollicite** vivement la mise en œuvre d'un TGV quotidien en semaine durant toute la saison d'hiver (arrivée en gare de Saint-Michel de Maurienne), y compris dans le cas de l'impossibilité de rétablir des liaisons transfrontalières ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 06 octobre 2023.

Le Président
Christian SIMON

